

grégaire des poissons. Ressources marines et traditions, Bulletin de la CPS 12:24-31.

Johannes, R.E. and M. Lam. 1999. Le commerce du poisson de récif vivant aux Îles Salomon. Ressources marines et commercialisation, Bulletin de la CPS 5:8-15.

Johannes, R.E., M.M.R. Freeman and R.J. Milton. 2000. Ignore fishers' knowledge and miss the boat. Fish and Fisheries 1(3):257-271.

Kile, N., M. Lam, D.C. Davis and R.J. Donnelly. 2000. Managing the live reef fish trade in Solomon Islands: The role of village decision-making systems in Ontong Java, Roviana and Marovo Lagoons. Discussion Paper No.2. Report to Australian Centre for International Agricultural Research. ACIAR, Canberra. 28p.

Lahn, J. 1998. La loi sur le droit de propriété indigène et la reconnaissance de la propriété coutumière sur le domaine maritime: Conséquences

pour le Parc marin naturel de la Grande barrière de corail et pour la gestion des zones marines. Ressources marines et traditions, Bulletin de la CPS 9:26-29.

Lam, M. 1998. Consideration of customary marine tenure systems in the establishment of marine protected areas in the South Pacific. Ocean & Coastal Management 39:97-104.

Leary, T. 1993. Solomon Islands state of the environment report. RETA Consultants, Îles Salomon.

Ruddle, K., E. Hviding and R.E. Johannes. 1992. Marine resource management in the context of customary tenure. Marine Resource Economics 7:249-273.

United Nations Environmental Program (UNEP). 1998. Islands directory. <http://www.unep.ch/islands/CLU.htm> (dernière mise à jour: mars 2002).



## La communauté fait respecter la loi dans la zone protégée du Portland Bight, à la Jamaïque

Peter Espeut<sup>1</sup>

**Source:** UNESCO: Forum sur les pratiques côtières éclairées pour un développement humain durable.<sup>2</sup>

Il n'est pas rare que les efforts déployés pour protéger le milieu naturel manquent leur objectif, même lorsqu'il existe une législation appropriée, parce qu'elle n'est pas respectée et parce que sa stricte mise en application est trop coûteuse. Le non-respect peut avoir des causes diverses telles que l'appât du gain, le manque de sensibilisation à l'égard de l'environnement, le mépris de l'environnement, l'absence de solutions de rechange, le fait qu'une conduite dommageable peut paraître moins coûteuse et plus commode qu'une conduite respectueuse de l'environnement, ainsi que l'absence des moyens de dissuasion que sont les mesures de coercition. (Prière de se reporter à l'article qui expose la situation de manière approfondie sur <http://www.unesco.org/csi/act/jamaica/HGwardens.htm>). A la Jamaïque, la détérioration du milieu naturel et le non-respect des règlements

dans ce domaine se situent dans le contexte classique d'une autorité imposée du haut vers la base, attitude qu'il faut replacer dans le schéma historique d'une société d'esclaves régie par des propriétaires de plantations. La méfiance à l'égard de la police et le désir de tromper le "système" sont quasiment inscrits dans le code génétique de la classe ouvrière jamaïcaine. Si bien que la difficulté que rencontrent les gestionnaires des ressources naturelles tiennent non seulement à des questions biophysiques mais aussi aux aspects socioculturels du pays, ce qui confirme l'idée que la gestion des ressources naturelles relève davantage des sciences sociales que des sciences naturelles.

Les gens s'efforcent de tromper un système réglementaire qui dépend de quelqu'un d'autre et obéit aux intérêts de quelqu'un d'autre, ou qu'ils perçoivent

1. Caribbean Coastal Area Management (C-CAM) Foundation, La Jamaïque

2. L'accès au forum se fait par Internet à l'adresse: <http://www.csiwisepactices.org/> (entrez le nom : csi et le mot de passe : wise). On peut aussi accéder au forum en envoyant un message électronique à : [moderator@csiwisepactices.org](mailto:moderator@csiwisepactices.org)

vent comme tel. Ainsi donc, la première stratégie à mettre en place pour améliorer le respect des lois consiste à susciter chez les utilisateurs des ressources naturelles la prise de conscience de ce qu'ils sont eux-mêmes les garants des lois et des règlements. Dans la zone protégée du Portland Bight de la Jamaïque on a atteint cet objectif en convainquant les pêcheurs d'élaborer eux-mêmes la réglementation de gestion des pêcheries, par l'intermédiaire de leurs associations locales et du Conseil de gestion des pêches. Aujourd'hui les pêcheurs se sentent responsables des règlements au lieu de les considérer comme un système imposé par les autorités. (Pour une information plus précise sur le processus, veuillez consulter l'article sur <http://www.unesco.org/csi/act/jamaica/HGwardens.htm>.)

Même lorsque la communauté est l'auteur des règlements certains de ses membres peuvent détester l'idée que des étrangers à leur localité viennent arrêter des membres de leur famille ou des amis pour une infraction. Il est préférable, pour consolider la culture émergente du respect des lois et de la gestion des ressources naturelles, d'habiliter les chefs de la communauté aux fonctions de responsables de l'application des lois. Dans la zone protégée du Portland Bight quelque 50 personnes parmi les pêcheurs ont été officiellement nommées "garde-chasse honoraires" et inspecteurs des pêches" au titre de la loi de Protection de la nature et de la loi sur l'Industrie de la pêche, ce qui les autorise à effectuer des inspections et des arrestations. On assure la formation de toutes ces personnes, tout en leur précisant que leur fonction est d'obtenir le respect des règlements et non pas d'effectuer des arrestations.

On pouvait craindre, dans cette stratégie, de voir les gardiens de la communauté abuser de leur autorité. Au prix d'une sévère sélection des personnes engagées, d'une formation poussée et

d'une surveillance étroite, on n'a pas observé, depuis 1996, un seul cas d'abus d'autorité ou de fausse arrestation et, pour les affaires traduites devant un tribunal, le taux de condamnations a atteint les cent pour cent.

On pouvait aussi craindre que les garde-chasse honoraires et les inspecteurs des pêches trouvent des excuses à leurs amis et parents et s'acharnent sur leurs ennemis, ou acceptent des pots-de-vin. On n'a rien observé de tel, au contraire même. Les responsables de l'application des lois des communautés demandent à leurs parents et amis de ne pas les embarrasser en commettant une infraction, ce qui les mettrait dans l'obligation de les arrêter afin de prouver qu'ils ne sont pas corrompus. Cela est encore plus vrai en ce qui concerne les femmes investies de cette autorité, qui ont mis en garde leurs partenaires, fils, gendres et neveux.

Il faut signaler que l'application des mesures "lourdes" de coercition ne peut être confiée aux volontaires de la communauté. Certains ont déjà reçu des menaces physiques et, si on leur conseille de faire un rapport à ce sujet, ils ne sont pas pour autant couverts par une assurance, à l'heure actuelle. Ils seront épaulés par les Rangers de la zone protégée, travaillant à temps complet, ayant tous pouvoirs de police pour donner suite aux rapports soumis par "ces yeux et ces oreilles" de la communauté.

Un peu partout dans le monde on encourage actuellement les communautés à faire la police par elles-mêmes. La stratégie qui est actuellement à l'œuvre dans la zone protégée du Portland Bight en est un exemple qui devrait apporter sa contribution à cette tendance. Elle pourrait s'avérer efficace pour régler des délits d'un autre ordre tels que ceux de la circulation automobile et des atteintes à la santé et à la planification.



Le SIRMIP est un projet entrepris conjointement par 5 organisations internationales qui s'occupent de la mise en valeur des ressources halieutiques et marines en Océanie. Sa mise en œuvre est assurée par le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS), l'Agence des pêches du Forum du Pacifique Sud (FFA), l'Université du Pacifique Sud, la Commission océanienne de recherches géoscientifiques appliquées (SOPAC) et le Programme régional océanien de l'environnement (PROE). Ce bulletin est produit par la CPS dans le cadre de ses engagements envers le SIRMIP. Ce projet vise à



Système d'Information sur les Ressources  
Marines des Îles du Pacifique

mettre l'information sur les ressources marines à la portée des utilisateurs de la région, afin d'aider à rationaliser la mise en valeur et la gestion. Parmi les activités entreprises dans le cadre du SIRMIP, citons la collecte, le catalogage et l'archivage des documents techniques, spécialement des documents à usage interne non publiés; l'évaluation, la remise en forme et la diffusion d'information, la réalisation de recherches documentaires, un service de questions-réponses et de soutien bibliographique, et l'aide à l'élaboration de fonds documentaires et de bases de données sur les ressources marines nationales.